Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-213503642-20251210-121_12_2025-DE

Noyal-Châtillon-sur-Seiche, le mercredi 10 décembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 DECEMBRE 2025

Le mercredi dix décembre deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le jeudi quatre décembre conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 29 membres.

Nombre de conseillers en Exercice : 29	Nombre d'abstentions : 0
Nombre de conseillers présents : 25	Nombre de votants : 26
Nombre de procurations : 1	Nombre de votes pour : 26
	Nombre de votes contre : 0

Étaient présents :

M. GUÉRET Sébastien, Mme LE BOULER Valérie, M. MORVAN Arnaud, Mme LAMART Dominique, M. BODIN Gilles, Mme NEDJAR Nadia, M. LAMBALLAIS Antoine, Mme PRONIER Valériane, M. NICOLLE Henri, M. JULIEN Loïc, Mme SERRE Muriel, Mme CLOAREC Béatrice, M. CHENAIS Anthony, M. DE BEL AIR Gilles, M. BOUVET Gaëtan, Mme BLANCHARD Agnès, Mme LESAGE Catherine, M. BOURTOURAULT Michel, M. RIVOAL Jacques, M. RAVEL Claude, Mme FLORET Karine, M. BELLANGER Rodolphe, Mme FONTENAY Julie, M. DELINOTTE Thibault, Mme BOZEC Nolwenn.

Absents Excusés :

M. MENEUST Philippe procuration à Mme BLANCHARD Agnès, M. GUETTE Christian, Mme COENT Annie, M. CHAHID Mohamed.

M. Jacques RIVOAL a été désigné secrétaire de séance.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 4 décembre 2025 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies et le procès-verbal de la séance du 1er octobre 2025 est lu et arrêté.

121_12_2025 – FINANCES – AUTORISATION DE PROGRAMME N°205 – CONSTRUCTION ACCUEIL LOISIRS ET ESPACE VIE SOCIALE AVEC EXTENSION 2 CLASSES ECOLE LE PETIT PRINCE – MODIFICATION

Madame Nadia NEDJAR, Adjointe déléguée aux Finances, informe le conseil que l'autorisation de programme N°205 « Construction ALSH et Espace de vie sociale avec extension de 2 classes pour l'école Petit Prince » créée le 30 mars 2022 sous la nomenclature M14 (délibération 45-03-2022) modifiée comme suit en décembre 2024 (voir infra) doit être ajustée.

ANNEES AUTORISATION DE PROGRAMME N° 205 –ACCUEIL LOISIRS ET ESPACE VIE SOCIALE AVEC EXTENSION 2 CLASSES ECOLE LE PETIT PRINCE –AUTORISATION DE PROGRAMME	CA 2022	CA 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	TOTAL Autorisation programme
Répartition crédits paiements	31 857,91 €	172 987,10 €	1 105 834,00 €	3 830 092,00 €	219 576,94 €	**5 360 347,95 €**

En effet, compte tenu de l'avancée du projet et afin de tenir compte du montant définitif et du calendrier de facturation, l'AP-CP se chiffre à ce jour comme suit :

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-213503642-20251210-121_12_2025-DE

ANNEES AUTORISATION DE PROGRAMME N° 205 –ACCUEIL LOISIRS ET ESPACE VIE SOCIALE AVEC EXTENSION 2 CLASSES ECOLE LE PETIT PRINCE –AUTORISATION DE PROGRAMME	CA 2022	CA 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	TOTAL Autorisation programme
Répartition crédits paiements	31 857,91 €	172 987,10 €	1 105 834,00 €	3 065 015,00 €	476 834,99 €	**4 852 529,00 €**

Il est rappelé que le financement prévisionnel du projet est le suivant :

DSIL	360 000 €
Fonds de concours métropolitains	600 000 €
Contrat territoire	493 489,74 €
ADEME Fonds de chaleur	46 205 €
CAF	100 000 €
Emprunt et autofinancement	3 252 834,26 €
TOTAL	4 852 529 €

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'AJUSTER le montant de l'autorisation de programme à 4 852 529 €**
- **DE VOTER la répartition des crédits de paiements telle que présentée ci-dessus.**

- **Délibération approuvée à l'unanimité**

Pour extrait conforme,

Le Maire, Sébastien Guéret

